

31.01

Datum / Date: 21/12/2017
Uur / Heure: 16:30
Vraag / Question: 22764



**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur François Bellot, Ministre de la Mobilité,
concernant
la plaque tournante de Montzen
-Bruxelles, le 21 décembre 2017-**

Monsieur le Ministre,

Suite à la mobilisation des défenseurs pour la maintenance de la plaque tournante de Montzen, le Ministre René Collin vient de placer le pont sur la liste de sauvegarde du patrimoine wallon. De ce fait, le pont tournant ne pourra pas être déplacé dans les 12 mois, permettant ainsi aux défenseurs de ficeler un projet concret.

Or, le site y compris le sol sous-jacent de la plaque tournante étant pollué, l'assainissement du site s'avère impossible sans l'enlèvement de celle-ci.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Quels sont les dangers que représente le site pollué ? Quels problèmes peuvent surgir lors de l'assainissement ?
- Avec-vous recontacté votre collègue, le Ministre Collin, afin d'élaborer une solution satisfaisante pour tous ?
- Est-ce que l'assainissement du terrain pollué peut se faire endéans le délai ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Question orale n° 22764 posée le 21 décembre 2017 par Madame Kattrin JADIN, Députée, concernant la plaque tournante de Montzen, à Monsieur François BELLOT, Ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

L'assainissement procède d'une obligation imposée par la Région Wallonne elle-même en 2012, par arrêté du gouvernement suite à une pollution du sol et des étangs en contrebas (propriété Infrabel), avec des hydrocarbures en provenance du stand à gasoil.

La SNCB m'informe qu'afin de répondre à cette obligation, elle a mandaté en 2015, un bureau d'études agréé par la Région Wallonne pour réaliser un projet d'assainissement. Son étude a conclu que le risque pour la santé et l'environnement est jugé peu probable et acceptable, mais qu'il n'est pas nul. Un suivi par ce même bureau d'études sera réalisé lors des opérations d'assainissement proprement dites (terrassements, pompages, traitements in situ, ...). Ce suivi permettra de mesurer concrètement les taux de pollution réels et de réévaluer les risques le cas échéant.

L'assainissement du site peut être envisagé, mais nécessite que toutes les installations soient préalablement enlevées afin de pouvoir décaper toute la zone du stand gasoil pour permettre ce terrassement.

Par ailleurs, l'assainissement comprend des opérations de pompage et de traitement d'eau contaminée, qui doivent nécessairement avoir lieu en dehors de la période hivernale (hors gel). Il est, dès lors, fort probable que la SNCB soit contrainte de reporter le début des travaux d'assainissement à début mars 2019 pour ne pas risquer d'endommager les installations de dépollution.

Quant à la procédure de vente qui avait été initiée, suite à l'annonce du Ministre COLLIN relative au placement du pont sur la liste de sauvegarde du patrimoine Wallon, la SNCB me fait savoir qu'elle l'a momentanément suspendue et attend la décision finale concernant un éventuel classement. Aucune autre initiative n'a été prise à ce jour dans le cadre de ce dossier.